

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

N° CG 2008/I - 5^e/10
Séance publique du 14 DEC. 2007

COMMANDE PUBLIQUE - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LES MARCHES SANS FORMALITES PREALABLES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 - 2004 du 14 avril 2004 modifiée,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007-I - 5^e/09 du 15 décembre 2006,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

- Prend acte de la communication par le Président du Conseil Général, de son exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER